

## CONVENTION

### Atelier d'Eveil corporel

Entre :

Mme. Elise Rocrouge : 6 rue des peupliers, 70400 Bussurel  
Animatrice sportive (CQP ALS AGEE + spé 9 mois-3 ans / 3 ans-6 ans)  
N° Siret : 853 485 340 000 14

Et : Le Relais Petite Enfance (RPE) de Voujeaucourt, représenté par Mme Martine VOIDEY, Maire de Voujeaucourt et dont le siège est situé à la Mairie, Place Boudry à Voujeaucourt,

Et : Le multi-accueil Les Tourtereaux de Bavans, représenté par Mme Sophie RADREAU, Maire de Bavans, dont le siège est situé 1 rue des fleurs à Bavans,

Et : Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) du Centre Social l'AGASC, représenté par Mr Dominique MIELLE, en sa qualité de président et dont le siège social est situé au 41 Grande Rue à Bavans,

Et : L'Association Avenir du Mont Bart (AMB), représentée par sa présidente Mme Ange BREYNE, dont le siège est situé 1 rue des fleurs 25550 Bavans.

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet

Le RPE de Voujeaucourt associé au multi-accueil les Tourtereaux de Bavans et au LAEP de Bavans ont sollicité Mme Elise Rocrouge pour mettre en place un atelier d'éveil corporel pour leur public petite enfance et famille de septembre 2024 à juin 2025.  
Il fonctionnera à raison de 15 séances de 2 heures, selon le planning établi entre les parties.

#### Article 2 : Organisation

Le déroulement de cet atelier aura lieu dans la salle omnisport du gymnase, rue du stade à Bavans. L'atelier se fera en 2 groupes, composés des assistantes maternelles du RPE avec les enfants dont elles ont la garde et l'animatrice du RPE, des parents du LAEP accompagnés de leurs enfants et d'une animatrice et du personnel du multi-accueil avec les enfants accueillis.

1<sup>er</sup> groupe de 9h à 9h45 (RPE + LAEP)

2<sup>ème</sup> groupe de 10h à 10h45 (RPE + LAEP + multi-accueil)

Les agents d'entretien de la ville de Bavans, présents sur place de 8h30 à 11h30, se chargent d'ouvrir et de refermer la salle. Ils assurent également le nettoyage de la salle après l'activité.

Dates des séances : 27/09, 11/10, 8/11, 22/11, 6/12, 20/12/2024 et 17/01, 31/01, 14/02, 14/03, 28/03, 11/04, 16/05, 6/06, 20/06/2025.

## CONVENTION

### Atelier d'Eveil corporel

#### Article 3 : Matériel

Une partie du matériel nécessaire à l'atelier (listé ci-dessous) est mis à disposition par l'Association AMB de Bavans, à savoir :

- Piste acrobatique
- Piste de saut
- 30 tapis rouges
- Tunnel jaune
- Demi tunnel jaune et bleu
- Plinth rouge marque jumpy x2
- Demi cylindre jaune jumpy
- Module mousse escalier
- Module mousse Vague et les attaches en scratch
- Support mousse cylindre cylindre x6
- Module mousse cylindrique x2 et rectangle x1
- Grand rectangle jaune jumpy
- Rectangle bleu
- Module mousse incliné gris
- Poutre verte et grise jumpy
- Rebondisseur
- Cube rouge et blanc gymnova
- Sous module rose du plinth x4
- Caisse en bois pour bloquer l'accès aux agrès

Les organisateurs et l'intervenante sportive s'engagent à utiliser et à ranger correctement le matériel prêté par l'AMB.

Une autre partie du matériel nécessaire aux ateliers d'éveil est fourni par le RPE et l'intervenante sportive en fonction des besoins.

Mme Elise Rocrouge est en charge de l'installation du matériel en fonction des besoins.

#### Article 4 : Consignes Sanitaires

L'accueil du public se fera dans le respect de la réglementation sanitaire en vigueur.

Il est demandé aux participants de respecter le protocole sanitaire mis en place au gymnase : se déchausser aux vestiaires, se laver les mains avant l'accès à la salle omnisport et après l'activité.

#### Article 5 : Modalités financières

La prise en charge financière de cet atelier est partagée équitablement entre le RPE, le multi-accueil Les Tourtereaux et le LAEP en fonction de la participation de chacun (Tableau ci-dessous)

## CONVENTION

### Atelier d'Eveil corporel

	1 <sup>er</sup> groupe	2 <sup>ème</sup> groupe	Total à l'année
RPE	30€/2=15€	30€/3=10€	25€X15=375€
LAPE	30€/2=15€	30€/3=10€	25€X15=375€
Multi-accueil		30€/3=10€	10€X15=150€
	30€ par séance	30€ par séance	960€ (+ 208€ de frais déplacement à diviser en 3, soit 70€ par partenaire)

Dans le cadre de ce partenariat, Mme. Elise Rocrouge facturera au Relais Petite Enfance, la somme forfaitaire de 15 X 25€ + 70€ soit **445€**, sur présentation de facture, en juin 2025.

Dans le cadre de ce partenariat, Mme. Elise Rocrouge facturera à l'AGASC, la somme forfaitaire de 15 X 25€ + 70€ soit **445€**, sur présentation de facture, en juin 2025.

Dans le cadre de ce partenariat, Mme. Elise Rocrouge facturera au multi-accueil les Tourtereaux de Bavans, la somme forfaitaire de 15 X 10€ + 70€ soit **220€**, sur présentation de facture, en juin 2025.

Les partenaires s'engagent à payer leur participation à l'année même s'ils ne venaient pas à l'une ou l'autre des séances, quel que soit le motif.

#### Article 6 : Assurance

Les organisateurs de cet atelier, attestent sur l'honneur qu'ils disposent d'une assurance couvrant les éventuels dommages qui pourraient être causés par l'utilisation du matériel sportifs mis à disposition par l'AMB.

#### Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une des parties dans le cas de non-respect par l'autre partie de ses engagements.

La résiliation de la convention ne donnera droit à aucune indemnisation pour préjudice subi par l'une ou l'autre partie.

Un avenant au contrat reprendrait les calculs de participation de chacun des partenaires si l'un d'eux venait à se retirer du projet.

#### Article 8 : Clause exceptionnelle

En cas de crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, si la prestation devait être annulée et non reportée à une date ultérieure, l'engagement serait caduc et aucune somme ne sera à réclamer et à verser par les organisateurs et par le prestataire.

# CONVENTION

Envoyé en préfecture le 23/09/2024  
Reçu en préfecture le 23/09/2024  
Publié le   
ID : 025-212500482-20240916-DECISION2024010-CC

## Atelier d'Eveil corporel

### Article 9 : Avenant à la convention

En fonction du nombre de participants, les organisateurs pourront envisager de réduire l'atelier d'éveil corporel à un seul groupe, qui aurait lieu de 10h à 10h45. Ce changement ferait l'objet d'un avenant à cette convention et d'une nouvelle répartition financière entre les partenaires.

La convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au 20/06/2025.

Fait en cinq exemplaires à Voujeaucourt, le .. /.. /2024.

*Le représentant du RPE de Voujeaucourt*

*Elise Rocrouge – Animatrice Sportive*

*Le représentant du multi-accueil  
les Tourtereaux de Bavans*

*La Maire,*

*Sophie RADREAU*

*Le représentant de l'AGASC de Bavans*

*Le représentant de l'AMB de Bavans*